

**Vers un effort global pour neutraliser les forces négatives dans
l'Est de la RDC :**

**Proposition des termes de référence du Groupe de Contact et de
Coordination (GCC)**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. M. P. M." or similar initials.

Préambule

Le 9^{ème} Sommet du Mécanisme Régional de Suivi, tenu le 8 octobre 2018 à Kampala, en Ouganda, a appelé à une nouvelle approche pour assurer une plus grande coopération régionale en vue de la neutralisation complète des forces négatives sans délai. Sur la base de cette décision, le Mécanisme National de Suivi de la RDC de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération (Accord-cadre) et les garants de l'Accord-cadre ont convoqué deux réunions de renforcement de la confiance des chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda et de la Tanzanie.

Lors de leur deuxième réunion qui s'est tenue du 4 au 6 novembre 2019 à Dar es-Salaam, en Tanzanie, les chefs des services de renseignement et de sécurité ont noté la complémentarité des approches militaire et non militaire pour la neutralisation des forces négatives et appelé à une approche globale incluant la participation des principales parties prenantes telles que les femmes, les jeunes, les dirigeants religieux et communautaires, aux efforts visant à éliminer complètement ces forces négatives.

A cet égard, ils ont recommandé l'élaboration d'un programme de stabilisation qui doit inclure des mesures visant à renforcer les programmes nationaux et régionaux de DDRR/R et ont convenu de mettre en œuvre des initiatives transfrontalières de développement ciblées dans les domaines prioritaires identifiés. Ils ont décidé de créer un Groupe de Coordination de Contact (GCC) chargé de coordonner les efforts régionaux non militaires en vue de l'éradication des forces négatives.

Alors que le GCC est mis en place, certaines considérations importantes méritent d'être prises en compte pour assurer la mise en œuvre effective de son mandat. Il s'agit notamment de la nécessité d'un soutien politique continu de la part des dirigeants des pays concernés et d'un accompagnement renforcé des partenaires et de la communauté internationale. De plus, une stratégie de communication claire sera nécessaire pour assurer une bonne compréhension du GCC et de son mandat.

I. But

Le but du GCC est de coordonner les approches non militaires en vue de l'éradication des forces négatives et de faciliter les contacts réguliers entre les intervenants clés.

II. Mission et objectifs du GCC

- Appuyer les efforts nationaux et régionaux visant à s'attaquer aux causes profondes des activités des forces négatives, y compris les efforts régionaux de lutte contre l'impunité pour les crimes graves, et mobiliser un appui et des ressources pour le programme régional de stabilisation ;
- Soutenir le développement et le renforcement des programmes de DDRR/R aux niveaux national et régional ;
- Faciliter les contacts avec les forces négatives en faveur de leur désarmement volontaire sans conditions ;



- Soutenir l'engagement communautaire dans les zones des opérations dans les efforts visant à éradiquer les forces négatives ;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication qui souligne les opportunités et avantages de la solution non militaires ;

III. Tâches du GCC

Le GCC remplira sa mission et atteindra ses objectifs entre autres, par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Cordonner l'appui aux efforts actuels et futurs de DDR/R, en particulier la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réintégration des combattants étrangers désarmés dans leur pays d'origine, avec un appui régional et international ;
- Faciliter une stratégie de communication conjointe et des initiatives de sensibilisation ciblant les chefs de groupes armés, les combattants, les communautés, les réfugiés et d'autres parties prenantes dans toute la région, ainsi qu'à des messages spécifiques adressés à des groupes armés spécifiques, notamment par le biais de radios mobiles et fixes et d'autres moyens de communication ;
- Cordonner le partage continu des informations et des expériences entre les commissions nationales de DDR et d'autres institutions désignées par le biais de communications régulières, y compris par l'organisation de deux réunions annuelles sur une base rotative ;
- Cordonner le développement des initiatives de sensibilisation, y compris des forums régionaux et transfrontaliers pour la paix et des caravanes de la paix impliquant des acteurs régionaux, nationaux et locaux ;
- Cordonner les activités économiques potentielles de coopération transfrontalière pour faciliter la création d'emplois et les efforts de réintégration, y compris des projets d'infrastructure (désenclavement) ;
- Cordonner les efforts pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et d'autres facteurs propices à la mobilisation et aux activités des groupes armés ;
- Assurer l'intégration des perspectives genre, jeunes et enfants dans les approches stratégiques et programmatiques de DDR/R, y compris par la désignation de points focaux genre, jeunes et enfants dans toutes les commissions de DDR ou autres structures désignées ;
- Cordonner l'élaboration de stratégies adaptées nécessaires pour l'interaction avec les groupes armés, sur la base d'une cartographie actualisée des groupes armés, y compris les liens entre les groupes étrangers et nationaux et l'identification des chefs de groupes armés, ainsi que la cohésion sociale pour soutenir les efforts conjoints de sensibilisation ;



- Cordonner et soutenir les efforts nationaux et régionaux pour s'attaquer aux causes profondes de la prolifération des groupes armés ;
- Faciliter les discussions avec les leaders des forces négatives en vue de leur désarmement volontaire et sans conditions ;
- Soutenir l'implication des communautés situées dans les zones d'influence des groupes armés dans les efforts visant l'éradication des forces négatives.

Des tâches additionnelles pourront être envisagées en fonction de l'évolution de la situation et l'orientation des organes directeurs de l'Accord-cadre, notamment à travers le Sommet des chefs d'État et de gouvernement MRS.

IV. Composition du GCC

Le GCC est constitué comme suit :

- Rwanda
- Ouganda
- RDC
- Burundi
- EJVM
- Garants (ONU, UA, CIRGL, SADC)

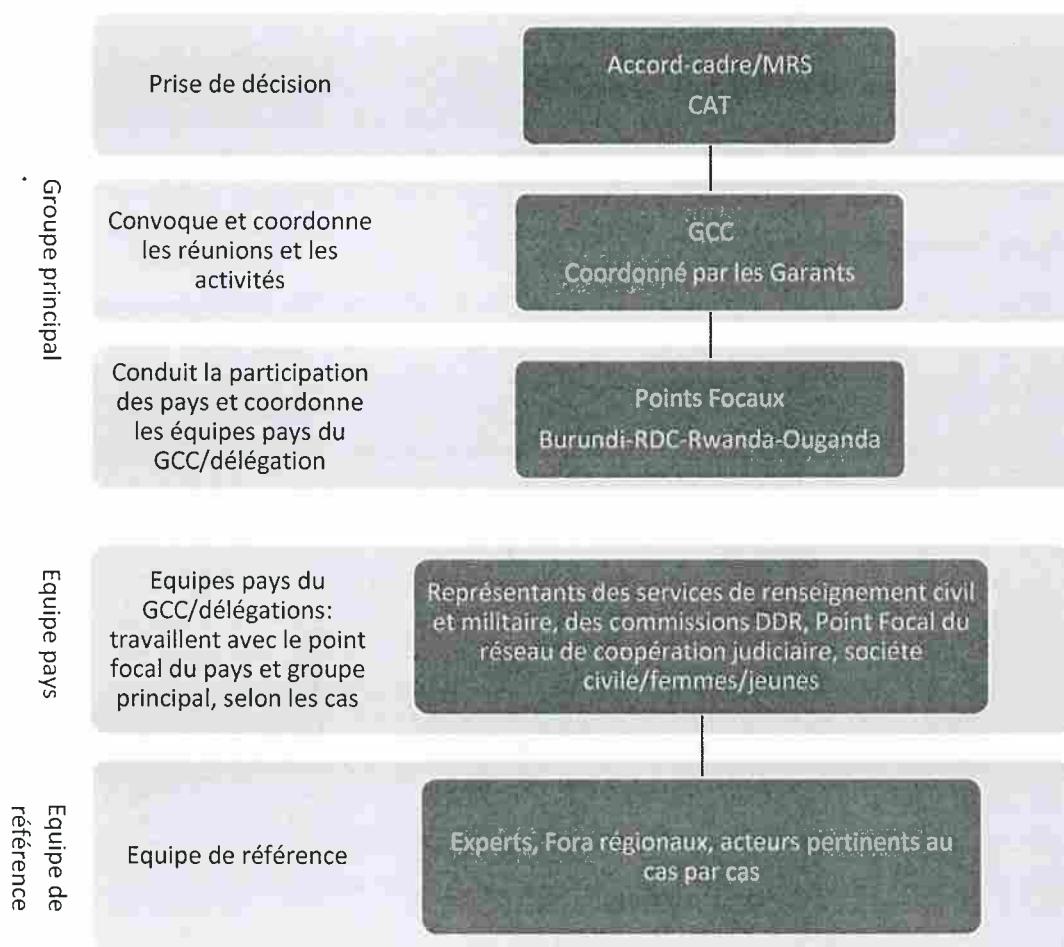
Le GCC comprendra un groupe de “membres titulaires” ou “groupe principal”“ composé de points focaux désignés par chaque pays et de représentants du MCVE et des Garants de l'Accord-cadre.

Chaque point focal travaillera avec l'équipe pays du GCC (c'est-à-dire, l'ensemble des membres titulaires au niveau national), qui pourrait comprendre, sans toutefois y être limité, des représentants des services de renseignement militaire, des services de renseignement civil, des commissions de désarmement, démantèlement et réintégration ou des entités correspondantes, des autorités provinciales, des points focaux du mécanisme de suivi du rapatriement, des représentants des organisations de la société civile, notamment des groupements de femmes. Cette liste n'est qu'indicative, les états pouvant apporter des ajustements en tenant compte des réalités nationales.

De plus, le GCC travaillera en étroite collaboration avec d'autres organisations de la société civile aux niveaux régional, national et local, ainsi qu'avec des experts (c'est-à-dire le groupe de référence groupe de personne ressource).

Le GCC peut solliciter la participation d'autres acteurs pour leur expertise et selon les objectifs visés par la réunion.

V. Structure



VI. Exécution des tâches/Fonctionnement

- Le GCC tiendra des réunions semestrielles, convoquées et facilitées par les représentants des Garants, afin d'examiner l'avancement des initiatives convenues ;
- Des réunions ad hoc seront convoquées selon le besoin ;
- Des termes de référence spécifiques à chacun des éléments de la structure seront élaborés en consultation avec les parties concernées ;
- Le groupe principal va élaborer, dès sa première rencontre, un règlement intérieur et un programme de travail avec des critères d'évaluation de performance du groupe.

VII. Soumission de rapports

Le GCC soumettra son rapport au Comité d'appui technique élargi aux chefs des services de renseignement et de sécurité, qui rendra ensuite compte au Mécanisme régional de suivi (MRS).

VIII. Budget/Financement

Le budget initial sera inclus dans la proposition de projet sur les mesures non militaires visant à éradiquer les forces négatives.

IX. Durée du GCC

Le GCC est établi pour une période initiale de deux ans. Sa poursuite dépendra des progrès réalisés, mesurés sur la base de critères convenus et de l'évolution de la situation sur le terrain.

